



Quelle vidéo malheureuse,  
utilisant les méthodes de désinformation de la FED, et à diffusion massive par email.

Ce "reportage" bafoue le principe de base du journalisme qui consiste à investiguer auprès de sources fiables. Les contrevérités et la partialité de l'auteur, Armel Joubert des Ouches, sont appuyées par les images sombres et le fond sonore utilisés, ainsi que son vocabulaire : "fortunes colossales", "règnent en maîtres", "opacité absolue", "hystériques de l'énergie", "immense scandale".

Il faut d'abord savoir que Jean-Louis Butré (interviewé au début et présenté comme "Physicien - ancien dirigeant d'entreprise", pour argument d'autorité) est le président de la FED, Fédération Environnement Durable, lobby anti-éolien créé en 2007 dont la motivation est régie par des intérêts souvent personnels (conservation de demeures/châteaux privés) et non collectifs.

L'argument-phare que M. Butré présente, qui est ensuite repris dans le reportage, est faux. Il affirme que l'absence de production des éoliennes lorsqu'il n'y a pas de vent doit être compensée par des centrales thermiques. Cette allégation de la FED est d'ailleurs souvent réutilisée par les opposants à l'éolien. Mais elle est parfaitement démentie par RTE, Réseau de Transport d'Électricité, dans son étude de l'éolien publiée dans son Bilan Prévisionnel de 2007 :

[http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque\\_docs/vie\\_systeme/annuelles/bilan\\_previsionnel/bilan\\_complet\\_2007.pdf](http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/bilan_previsionnel/bilan_complet_2007.pdf) (p. 49)  
« *Malgré l'intermittence du vent, l'installation d'éoliennes réduit les besoins en équipements thermiques nécessaires pour assurer le niveau de sécurité d'approvisionnement souhaité. On peut en ce sens parler de puissance substituée par les éoliennes.* »

En effet, les éoliennes participent à l'équilibre offre/demande de l'énergie, comme expliqué plus récemment par RTE dans son Bilan Prévisionnel de 2011 :

[http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque\\_docs/vie\\_systeme/annuelles/bilan\\_previsionnel/bilan\\_complet\\_2011.pdf](http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/bilan_previsionnel/bilan_complet_2011.pdf) (p. 71)  
« *En France, 25 GW d'éoliennes ou 5 GW d'équipements thermiques apparaissent équivalents en termes d'ajustement du parc de production.* »

Ces informations objectives contredisent l'affirmation de la FED.

L'auteur de la vidéo poursuit en évoquant "l'exemple" de l'Allemagne, en indiquant que celle-ci a dû "augmenter la production de ses usines à charbon et à gaz pour combler le déficit de production des éoliennes". Pourtant, l'Allemagne n'a pas construit de centrales thermiques à cause de ses éoliennes, mais bien à cause de l'arrêt progressif de ses centrales nucléaires, qui ne fournissent donc plus d'énergie dite *de base*. L'auteur a naturellement inversé les rôles.

Ensuite, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) est annoncée dans la vidéo comme étant une taxe destinée à financer l'éolien : "la taxe CSPE, c'est la taxe éolienne".

Voici les vraies informations sur la CSPE, publiées sur le site de la CRE, Commission de Régulation de l'Énergie : <http://www.cre.fr/operateurs/service-public-de-l-electricite-cspe/montant> où l'on constate qu'il n'en est rien : la part de l'éolien dans la CSPE ne représente que 13,8%.

La vidéo indique que "La Loi française du 10 février 2000 oblige EDF à racheter l'électricité produite par les parcs éoliens sur une durée de 20 ans", alors que cette durée a été modifiée à 15 ans dès 2001 (Arrêté du 8 juin 2001), dont 10 ans avec un prix d'achat ferme et 5 ans avec un prix dégressif : <http://fr.edf.com/obligation-d-achat/contrat-et-tarifs-d-achat-48663.html>

D'autre part, l'auteur présente l'éolien comme "deux fois plus cher que le marché".

Voici au contraire des informations détaillées comparant les coûts des différentes énergies, prouvant que l'éolien se situe au niveau des autres énergies :

[http://www.irena.org/rethinking/Rethinking\\_FullReport\\_web\\_print.pdf](http://www.irena.org/rethinking/Rethinking_FullReport_web_print.pdf) (cf. tableau p. 15)

Le rapport de la Commission d'Enquête sénatoriale de 2012 sur le coût réel de l'électricité confirme :

<http://www.senat.fr/rap/r11-667-1/r11-667-1-syn.pdf>

« En particulier, l'éolien terrestre apparaît d'ores et déjà comme une filière mature, compétitive par rapport à la plupart des filières non renouvelables. »

Ce qui est affirmé dans la vidéo concernant le coût de l'éolien est donc mensonger.

Il est ensuite fait mention de corruption.

"[La corruption] est installée et généralisée", d'après le témoignage d'un anonyme, d'une commune anonyme, à propos d'un parc éolien anonyme, à croire sur parole.

Néanmoins concernant les prises illégales d'intérêts avérées de certains maires, il est utile de rappeler que cela arrive malheureusement dans tous les milieux et métiers. Pour ce "journaliste" auteur de la vidéo, il suffit de trouver un exemple dans l'éolien pour généraliser directement à toute la profession.

Quant aux images utilisées, afin de scandaliser le public, c'est un grand classique de la FED. Celles-ci sont réalisées au téléobjectif pour donner l'impression que les éoliennes sont proches et en covisibilité directe avec des monuments. L'utilisation d'un téléobjectif depuis un point de vue éloigné du site permet de rapprocher en apparence les différents éléments d'une composition.

Voici l'explication à propos des images fallacieuses présentées au début et au milieu de la vidéo :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/2014/07/28/l-eolienne-derriere-la-cathedrale-la-photo-qui-fait-bondir-les-coutancais-524041.html>

« La municipalité adresse un courrier pour faire part de son indignation et dénoncer "une image fausse". L'éolienne, implantée sur la commune de Gratot, à 3 km de Coutances, paraît toute proche en raison de l'utilisation d'un téléobjectif. »

<http://www.lamanche libre.fr/coutances/actualite-52657-eolienne-et-cathedrale-la-ville-coutances-demande-droit-reponse-a-tf1.html>

« L'utilisation d'un tel téléobjectif permet en effet d'écraser les perspectives et les distances, donnant ainsi l'impression que l'éolienne est la troisième tour de la cathédrale. »

À propos de la covisibilité des parcs éoliens il existe une réglementation stricte, ainsi que pour leur intégration paysagère, impliquant des études spécifiques pour le permis de construire. Mais l'auteur de la vidéo n'en parle pas.

Il ne parlera pas non plus de la réglementation acoustique très stricte qui protège les riverains contre d'éventuelles gênes sonores. Elle donne lieu en amont du projet à des études spécifiques poussées et en aval à des contrôles de conformité réalisés par un acousticien indépendant, ceux-ci étant ensuite revérifiés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ainsi que par un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) missionné par la Préfecture. Et s'il s'avère qu'un parc éolien ne répond pas parfaitement aux dispositions acoustiques légales, le régime de fonctionnement des éoliennes est alors obligatoirement diminué de façon à respecter ces contraintes rigoureuses.

Rien de tout cela n'est expliqué dans le reportage, laissant croire à l'injustice ; d'autant plus que le bruit présenté dans cette vidéo a été grossièrement amplifié.

Il ne parlera pas non plus de la garantie financière de démantèlement obligatoire mise en place par chaque exploitant de parc éolien, certifiant ainsi un démantèlement complet du parc à la fin de sa vie.

Il ne parlera pas non plus des nombreuses autres études détaillées et des nombreuses étapes administratives nécessaires pour le développement d'un parc éolien. C'est pourtant colossal, on pourrait réaliser un vrai reportage de trois heures uniquement sur cette question. La durée moyenne de développement d'un projet est de 6 à 7 ans, hors construction. Et beaucoup ne voient jamais le jour.

Et que dire de la prétendue "contamination des sols" ?

Ce journaliste Armel Joubert des Ouches ignore-t-il vraiment que le béton des fondations n'est pas un polluant et qu'il est inerte ?

Avec toutes les contrevérités présentées dans son reportage, serait-il ignorant à ce point et si peu professionnel ? Ou simplement manipulateur et diffamatoire, au service de la FED. En effet, suivant les méthodes de la FED, Armel Joubert des Ouches cultive dans sa vidéo l'ignorance à renfort de champ lexical angoissant.

Depuis 2007, la FED et ses compères utilisent contre l'éolien le principe *Plus les mensonges sont gros, moins on les voit venir*.

À chacun de s'informer de manière objective avec des sources fiables, comme celles présentées dans ma réponse, décrédibilisant toutes leurs allégations.

Il est évident que l'aspect esthétique d'un parc éolien reste à l'appréciation de chacun. On aime ou on n'aime pas, et cela ne se discute pas.

Mais de là à fabuler sur l'éolien et lui inventer tous ces travers !

À bon entendeur,

Benoît Mentrel.

*Travaillant dans l'éolien, je n'ai pas écrit cette réponse pour défendre ma profession mais pour rétablir les faits, agacé par les mensonges perpétuels et par les méthodes de la FED.*